



CHARTRE DE L'ATELIER D'ECRITURE BY CHRISTINE

Dans l'intérêt de tous, et pour garantir un cadre de travail confortable et de qualité, chaque participant aux ateliers et aux formations dispensés par *L'atelier d'écriture by Christine* est invité à observer les règles élémentaires de courtoisie, ainsi que les clauses suivantes :

Article 1. Echanges de groupe

1.1. Bienveillance :

Les ateliers d'écriture, qu'ils soient en présentiel ou à distance, sont un lieu d'apprentissage convivial, dont le but commun est d'améliorer sa pratique personnelle de l'écriture grâce à l'enseignement dispensé, les exercices proposés, les interactions entre les participants et l'animatrice, mais aussi la qualité des relations entre les différents participants lorsqu'ils constituent un groupe.

Il est donc demandé à chaque participant de faire preuve de bienveillance envers les autres membres du groupe et de s'abstenir de jugements péremptaires et abruptes sur les textes, les propos ou les comportements des autres membres du groupe.

1.2. Participation :

Chaque membre du groupe est vivement encouragé à participer aux échanges, afin de créer une émulation bénéfique pour tous, tout en respectant l'espace et le temps de parole qui doivent être répartis équitablement entre les différents participants.

1.3. Pertinence :

Les échanges de groupe doivent exclusivement porter sur le thème de l'écriture et de l'atelier d'écriture. Tout partage d'information considéré comme hors sujet sera signalé et devra cesser immédiatement.

Les membres du groupe sont, bien entendu, libres d'échanger sur les thèmes de leur choix lorsque ces discussions ont lieu en privé, hors du groupe.

Article 2. Confidentialité :

Tous les participants aux ateliers s'engagent à respecter la confidentialité des matériaux (documents et vidéos) mis à disposition par *L'atelier d'écriture by Christine* dans le cadre des ateliers en présentiels ou à distance, ne permettant pas leur diffusion à l'extérieur du groupe sans autorisation préalable. Ces matériaux constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.



Toute production écrite venant d'un participant doit rester confidentielle au sein du groupe et demeurer la propriété de l'auteur, même en cas de partage par envoi, mise en ligne ou lecture à l'orale.

Article 3. Accès aux exercices et autres matériaux :

Les exercices d'écriture mis en ligne dans le cadre du stage intensif restent accessibles à tout participant inscrit au stage pendant toute la durée du cycle de 8 semaines, et encore 30 jours à compter de la fin de celui-ci.

Ces exercices mis en ligne, comme tout support produit par *L'atelier d'écriture by Christine* sont la propriété intellectuelle de *L'atelier d'écriture by Christine* ; tout usage public ou reproduction est strictement réglementé par le droit de propriété intellectuelle (cf. Article 2).

Article 4. Abandon / Arrêt en cours d'atelier :

Toute inscription à un atelier ou une formation vaut pour la durée totale de l'atelier ou de la formation (une journée ou un week-end pour les ateliers en présentiels, quatre ou dix semaines pour les ateliers à distance, huit semaines pour le stage intensif). Une fois l'atelier ou la formation commencé(e), aucun report de participation ou remboursement ne sera possible.

Article 4. Motifs d'exclusion :

L'atelier d'écriture by Christine se réserve le droit d'exclure ou d'interdire l'accès aux ateliers et formations à :

- Toute personne dont les propos ou les écrits seraient à teneur révisionniste, négationniste, raciste, sexiste, pornographique, insultante, calomnieuse ou portant atteinte à la vie privée.
- Toute personne perturbant le bon fonctionnement du groupe à travers un comportement discriminatoire, agressif, autoritaire, sardonique, humiliant, négatif, à l'égard des autres participants ou de l'animatrice.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'exclusion.